

# Honoraires TTC Immobilia Concept

## TRANSACTIONS

Inférieur à 85 000€ net vendeur	Forfait de 6000€
De 85 001€ à 299 999€ net vendeur	7%
Supérieur à 300 000€ net vendeur	6%
Terrain vendu avec ou sans permis	10% du prix net vendeur
Commerce	Barème général
Viager	Barème général sur valeur réelle
Mandat de recherche	Barème général à la charge de l'acquéreur

## LOCATIONS

L'article 5-1 loi 6 juillet 1989 alinéa 2,3 prévoit le partage des honoraires entre bailleur et preneur.

Dispositif loi ALUR :

- Visite / Constitution / Redaction : Zone tendue : 10€ TTC/m<sup>2</sup>  
Zone non tendue : 8€ TTC/m<sup>2</sup>
- Etat des lieux : Zone tendue et Zone non tendue : 3€ TTC/m<sup>2</sup>